REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

| | |
|---|---|
| Pour | 11 |
| Contre | / |
| Abstention | / |

Date de convocation : 08/11/2023
Date d'affichage : 22/11/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le treize novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents** :
Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**
Madame Céline CROSSMAN,
Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/11/113 : Acquisition de terrains Thierry GIONO à Nancroix**

**VU** les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
**VU** l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
**VU** le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 13 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite sécuriser la voirie « route deCcroix Grange », ainsi qu'élargir le stationnement disponible à l'entrée de Nancroix ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'intérêt de cette acquisition réside dans la sécurisation de la voirie à Nancroix. Il sera également possible d'élargir le stationnement sur cette parcelle.

Il ajoute que l'acquisition peut se traduire en un échange avec une portion de la parcelle cadastrée ZO 401, propriété privée de la Commune de Peisey-Nancroix. Dans le cas où il s'agirait d'une acquisition, le prix d'achat serait de 3,60 € le mètre carré, soit 2160,00 € (DEUX-MILLE CENT SOIXANTE EUROS).

Un plan de géomètre viendra proposer une division des ou de la parcelle faisant l'objet de la cession ou de l'échange.

| Propriété | Section | N° | Lieudit | Surface |
|---|---|---|---|---|
| Thierry GIONO | ZO | 81 | NANCROIX | 600 |
| COMMUNE de Peisey-Nancroix | ZO | 401 | NANCROIX | 600 |

***Après exposé et en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** l'échange d'une partie des parcelles cadastrées ZO 81 et ZO 401 d'une surface de 600 m² ; pour un montant d'une valeur totale de 2160,00€ (DEUX-MILLE CENT SOIXANTE EUROS) ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le maire,

Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX
73210